

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : SANIDINE

Code du produit : 1100600

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Nettoyeur machine à vaisselle

Restrictions d'emploi : Usine alimentaire, utilisation industrielle et institutionnelle seulement

1.3. Fournisseur

Project Clean Inc.

12 James St N, Suite 201A

Hamilton, Ontario L8R 2J9

T 1 800 663 9925

regulatory@projectclean.com - www.projectclean.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Canada	CHEMTREC Chemical Emergency	www.chemtrec.com	1 800 424 9300	24hr/day 7days/week within USA and Canada
Canada	CANUTEC Transportation Emergency	www.canutec.com	1 888 226 8832 *666 on a cell phone	24hr/day 7days/week within USA and Canada

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Corrosif pour les métaux, Catégorie 1

H290

Peut être corrosif pour les métaux

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1

H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1

H318

Provoque des lésions oculaires graves

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

SANIDINE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

- Mentions de danger (GHS CA) :
- H290 - Peut être corrosif pour les métaux
 - H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
 - H318 - Provoque des lésions oculaires graves
- Conseils de prudence (GHS CA) :
- P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
 - P260 - Ne pas respirer les fume, gas, mist, vapours, or spray.
 - P264 - Se laver hands and affected areas soigneusement après manipulation.
 - P280 - Porter protective gloves, protective clothing, and eye protection.
 - P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir
 - P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .
 - P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 - P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 - P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur la SDS du produit).
 - P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 - P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
 - P405 - Garder sous clef.
 - P406 - Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.
 - P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SANIDINE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	% m/m
Phosphoric acid	Orthophosphoric acid	n° CAS: 7664-38-2	3 - 7
Polyethoxy alkylaril iodine complex	.alpha.-(Nonylphenyl)-.omega.-hydroxypoly(oxy-1,2-ethanediyl) compd. with iodine	n° CAS: 11096-42-7	3 - 7
Ethoxylated propoxylated alcohols (C=12-14)	Ethoxylated propoxylated alcohols (C=12-14)	n° CAS: 68439-51-0	1 - 5
Sodium xylenesulphonate	Benzene sulfonic acid, dimethyl-, sodium salt	n° CAS: 1300-72-7	0,5 - 1,5

**The exact concentrations have been withheld as a trade secret. Les concentrations exactes ont été retenues en tant que secret commercial.*

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau ou Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins général : Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après contact avec la peau : Brûlures.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.
- Symptômes/effets après ingestion : Brûlures.

SANIDINE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes chroniques	: No effects known.
Symptômes/Effets attendus, aigus et différés	: Provoque une sévère irritation des yeux. Irritant pour le tractus digestif. Peut provoquer des brûlures. Peut causer des irritations de la peau, dermatites, ou brûlures cutanées.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial avec des lunettes de sécurité. Protective clothing (EN 14605 or EN 13034). Standard EN 374 - Protective gloves against chemicals.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les fume, mist, vapours, or spray.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

SANIDINE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Éloigner le personnel superflu. Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les fume, mist, vapeurs, or spray. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

Dangers supplémentaires lors du traitement : Éviter tout contact avec l'eau, à cause du risque de réaction violente et d'inflammation spontanée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Produits incompatibles : Agents oxydants forts. Agents réducteurs puissants. Bases fortes. Sulfur trioxide, stabilized. pentoxyde de phosphore.

Matières incompatibles : Métaux. fluor.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Phosphoric acid (7664-38-2)	
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Phosphoric acid
OSHA PEL TWA [1]	1 mg/m ³
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

SANIDINE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Vêtements de protection - sélection du matériau:
Caoutchouc nitrile/PVC
Protection des mains:
Gants de protection
Protection oculaire:
Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Apparence : Opaque. Liquide.
Couleur : brun
Odeur : antiseptique Odour
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : 1,5 – 3
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible

SANIDINE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Non auto-inflammable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Non inflammable, Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1 – 1,1
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: liquide légèrement visqueux
Propriétés explosives	: Not explosive.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: métaux. Agents oxydants forts. Agents réducteurs puissants.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

SANIDINE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SANIDINE	
DL50 orale rat	7930 mg/kg
DL50 cutanée rat	54043 mg/kg
Phosphoric acid (7664-38-2)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg Source: ECHA
DL50 cutanée lapin	2740 mg/kg Source: ECHA
ATE CA (oral)	3500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	2740 mg/kg de poids corporel
Ethoxylated propoxylated alcohols (C=12-14) (68439-51-0)	
DL50 orale rat	3530 mg/kg Source: e-Chemportal
ATE CA (oral)	3530 mg/kg de poids corporel
Sodium xylenesulphonate (1300-72-7)	
DL50 orale rat	> 7000 mg/kg de poids corporel (OECD 401: Acute Oral Toxicity, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 402, Rabbit, Experimental value, Dermal, 14 day(s))
CL50 Inhalation - Rat	> 6,41 mg/l (Equivalent or similar to OECD 403, 232 minutes, Rat, Male / female, Experimental value, Inhalation (aerosol), 14 day(s))
Polyethoxy alkylarl iodine complex (11096-42-7)	
ATE CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Voies d'exposition possibles : Contact avec la peau et les yeux. Inhalation. Ingestion.

SANIDINE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes/Effets attendus, aigus et différés	: Provoque une sévère irritation des yeux. Irritant pour le tractus digestif. Peut provoquer des brûlures. Peut causer des irritations de la peau, dermatites, ou brûlures cutanées.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures.
Symptômes chroniques	: No effects known.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

SANIDINE	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Aucune donnée disponible
Phosphoric acid (7664-38-2)	
CL50 - Poissons [1]	75,1 mg/l Source: ECHA
CE50 - Crustacés [1]	100 mg/l Source: ECHA
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Source: ECHA
Ethoxylated propoxylated alcohols (C=12-14) (68439-51-0)	
CL50 - Poissons [1]	0,7 – 5,7 mg/l Source: HSNO
CE50 - Crustacés [1]	0,29 – 270 mg/l Source: HSNO
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	5,96 Source: EPISUITE
Sodium xylenesulphonate (1300-72-7)	
CL50 - Poissons [1]	> 1000 mg/l (EPA OTS 797.1400, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Static system, Fresh water, Experimental value)
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l (EPA OTS 797.1300, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value)
CE50 96h - Algues [1]	≥ 230 mg/l (EPA OTS 797.1050, Selenastrum capricornutum, Static system, Fresh water, Experimental value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-3,12 (Experimental value, EU Method A.8: Partition Coefficient, 20 °C)

SANIDINE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Phosphoric acid (7664-38-2)	
Écologie - sol	Highly mobile in soil.
Ethoxylated propoxylated alcohols (C=12-14) (68439-51-0)	
Mobilité dans le sol	13530 Source: EPISUITE
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	5,96 Source: EPISUITE
Sodium xylenesulphonate (1300-72-7)	
Tension de surface	71 mN/m (20 °C, 90 %, EU Method A.5: Surface tension)
Écologie - sol	Highly mobile in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,42 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-3,12 (Experimental value, EU Method A.8: Partition Coefficient, 20 °C)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

- Législation régionale (déchets) : Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit figurent à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) de l'EPA (Environmental Protection Agency).
- Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
- Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ou reemplir ce contenant. Offrez pour le recyclage, si disponible ou percez et jetez dans une décharge sanitaire.
- Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

UN-No. (TDG) : UN1805

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
Description document de transport (TDG) : UN1805 ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION, 8, III

SANIDINE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 8

Étiquettes de danger (TDG) : 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

UN-No. (TDG) : UN1805

Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 5 L

Quantités exemptées (TDG) : E1

Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 5 L

Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 154

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Phosphoric acid (7664-38-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Ethoxylated propoxylated alcohols (C=12-14) (68439-51-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Sodium xylenesulphonate (1300-72-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Polyethoxy alkylaril iodine complex (11096-42-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

SANIDINE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

15.2. Réglementations internationales

Phosphoric acid (7664-38-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Ethoxylated propoxylated alcohols (C=12-14) (68439-51-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Sodium xylenesulphonate (1300-72-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Polyethoxy alkylaril iodine complex (11096-42-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 12-14-2023

Textes complet des phrases H:

H290	Peut être corrosif pour les métaux
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves

L'utilisateur est responsable de fournir un lieu de travail sécuritaire en se basant sur l'information de santé et sécurité exposée par ce guide. Project Clean Inc. n'assume aucune responsabilité en cas de dommages ou de pertes attribuables à la manutention ou à l'utilisation inadéquates de ce produit.

L'information retrouvée sur la fiche de données de sécurité provient de sources récentes et semble tout à fait fiable.